



EMPLOYER UN SALARIÉ DANS VOTRE CLUB

Recruter un salarié est une des solutions qui s'offrent à un club pour se structurer et se développer. Toutefois, il est important de comprendre les conditions nécessaires à cette embauche ainsi que les obligations liées au statut d'employeur. En effet, l'association sportive devient un employeur soumis au droit du travail, ce qui implique un certain nombre de responsabilités.

L'intérêt de recruter un salarié

Un club de football fonctionne le plus souvent avec des bénévoles ou des volontaires. Cependant, sa structuration peut nécessiter l'appui d'une personne à temps plein. Par conséquent, la solution apparaît d'employer cette personne.

Exemples :

- **Recrutement d'un responsable administratif :** en charge du pilotage du club en étroite collaboration avec son comité de direction. Il/elle veille à assurer durablement la gestion et le développement du club.
 - **Recrutement d'un responsable sportif :** met en place et organise la politique sportive du club sous tous ses aspects.
- Le statut de salarié crée une relation de subordination entre son employeur et lui-même. Vous pouvez donc exiger des résultats de la part du salarié et contrôler son travail, ce qui n'est pas le cas avec un bénévole. Le salarié d'une association sportive ayant un contrat de travail, il est tenu à un certain niveau d'engagement et ne pourra donc pas vous faire défaut du jour au lendemain. A l'inverse, la formalisation de cette relation par le contrat de travail implique également des responsabilités du côté du club employeur.

Les conditions pour pouvoir embaucher un salarié

- Vous devrez d'abord définir avec précision les nécessités d'embauche, ce qui passe par l'élaboration:
 - D'une fiche de poste et une répartition claire des missions entre le salarié et les bénévoles.
 - D'un budget correspondant à cette intégration.
 - D'un contrat de travail qui devra être rédigé en étant conforme au Code du Travail et à la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS). Le contrat devra par ailleurs être signé par les deux parties pour officialiser la relation de travail.
- En fonction du profil que vous souhaitez recruter, vous devez être vigilant par rapport au niveau de diplôme de la personne recrutée. En effet les associations sportives qui recrutent des salariés pour « enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants (...), de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle » doivent s'assurer que ces derniers sont titulaires du diplôme adéquat (article L212-1 du Code du sport).

L'aide proposée par le FAFA Emploi

L'embauche d'un salarié au sein de son club de football représente un budget important. En ce sens, le volet « Emploi » du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) accorde une aide financière aux clubs embauchant un responsable administratif ou un responsable sportif. Retrouvez toutes les informations relatives à ce dispositif [ici](#).

Embaucher un salarié pour aider à la structuration de votre club est une idée intéressante. Pour la concrétiser, vous devez être conscient des responsabilités qu'implique cette relation d'ordre professionnel, que ce soit la rédaction d'un contrat de travail, la rémunération, le respect du Code de Travail, ou la prévision d'un budget pour rémunérer le salarié. A ce titre, La FFF, dans le cadre du FAFA, propose une aide financière aux clubs qui ont pour ambition de recruter un salarié.

EN BREF